

Gel du 04 au 8 avril 2021 :

Déclaration de récolte des cultures ayant subi des dommages (1)

RAISIN DE CUVE

à remplir pour chaque type de valorisation du vin, appellation et couleur

(c'est à dire une feuille par type de vin)

Appellation / couleur/ type de valorisation (ex : « Côtes du Roussillon Rouge BIO »)

.....

Raison sociale

NomPrénom.....

Année de récolte	Nature de la production sinistrée	Surface exploitée dans la zone sinistrée (1)		Quantités produites (HL)	La culture sinistrée était-elle assurée		Indemnité assurance en euros	Autre indemnité hors assurance en euros
		Ha	a		Grêle (2)	Récolte (2)		
2021	Vignes de cuve							
2020	Vignes de cuve							
2019	Vignes de cuve							
2018	Vignes de cuve							
2017	Vignes de cuve							
2016	Vignes de cuve							

Je n'ai pas de données suffisantes sur cette production (moins de 5 années de récolte).

(je remplis quand même les données de la récolte 2021)

(1) Indiquer uniquement les surfaces touchées par le sinistre gel du mois d'avril 2021 (tous les îlots des communes reconnues sinistrées pour la calamité).

Rappel : l'ensemble des surfaces cultivées pendant la campagne 2020-2021 sont à déclarer dans l'imprimé général.

(2) Cocher la case en cas de réponse positive.

Fait à **le...../...../.....**

SIGNATURE DU PRODUCTEUR